

## PLAN FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS

Plan soumis à l'enquête publique complémentaire

Approuvé par la Municipalité de Cugy dans sa séance du .....

**Modifications approuvées par la Municipalité de Cugy dans sa séance du .....**

Le Syndic : Thierry AMY

Le Secrétaire : Nicolas CHERVET

Soumis à l'enquête publique du ..... au .....

Modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du ..... au .....

Le Syndic : Thierry AMY

Le Secrétaire : Nicolas CHERVET

Adopté par le Conseil communal de Cugy dans sa séance du .....

La Présidente : Déborah LOPEZ

Le Secrétaire : Thibault Zucker

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le .....

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur, le .....



Plan établi sur la base des données cadastrales du 18 juillet 2024 commandées par GEA vallothon et chanard SA.

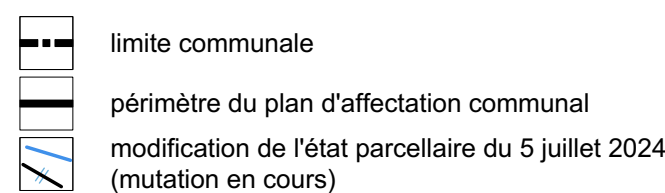
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le bureau ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA.

Signature du géomètre breveté : .....  
(DT n° 5516-132)

Source : Géodonnées Etat de Vaud

### LÉGENDE

échelle 1:2'000

 limite des constructions

Le présent plan abroge :

b. les plans d'extension fixant la limite des constructions approuvée le 17 décembre 1971 (chemin du Coteau), adoptés le 14 mars 1975 (RC 501), le 14 mai 1981 (RC 546), le 9 juillet 1984 (maison fonction Diacheret, Cugy) et approuvée le 18 décembre 1985 (village et abords RC).

c. les plans d'affectation fixant la limite des constructions adopté le 9 décembre 1988 (RC 501c et 546e) et approuvé le 27 septembre 1995 (RC 501c et 546e).

modifications apportées

